



Montreuil, le 19 décembre 2022

M. Stanislas GUERINI

Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT

Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion

Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/AY/CLN

N°182_20221219

Objet: Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 janvier 2023 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

La Première Ministre a annoncé la relance de la réforme des retraites enterrée sous le précédent quinquennat grâce à la mobilisation. Patronat et gouvernement veulent augmenter la durée de cotisation et l'âge légal de départ à la retraite pour nous faire travailler plus longtemps. Pourtant, l'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans et seuls 38 % des personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui en emploi. Reporter encore l'âge de départ fera chuter les pensions qui sont déjà de plus en plus faibles du fait des précédentes réformes. En instaurant un âge de départ à 65 ans, c'est par cette seule mesure à une diminution des retraites de 10 % que le système conduira. En bloquant la part des retraites du PIB de la France (13,7 % actuellement) quel que soit le nombre de retraité-es, c'est à une diminution des pensions que le système aboutira alors que le nombre de retraité-es va augmenter.

Malgré le report de son annonce au 10 janvier prochain, l'objectif du gouvernement reste le même : diminuer la part des richesses produites consacrée au financement des retraites et, sous couvert de contreparties comme le relèvement du montant minimum des pensions, la réforme 2023 est en fait encore plus dure que celle avortée de 2020. D'ailleurs, le Conseil d'orientation des retraites estime que le pouvoir d'achat des retraité-es pourrait à terme baisser de 20 % par rapport à celui des actifs. La «garantie» d'un minimum de pension à 1 200€ n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes.

Le gouvernement veut imposer une réforme des retraites idéologique : les comptes des retraites ne sont pas déficitaires, le système est même excédentaire en 2021 et 2022 selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites. Et pourtant, le gouvernement veut passer sa réforme en force et dans l'urgence.

Pour la fédération CGT des Services publics, cette réforme doit être combattue, d'autant plus qu'il y a d'autres solutions pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système qui sont très simples : il faut augmenter les salaires, développer l'emploi stable et qualifié, cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales. Et dans la Fonction publique : revaloriser le point d'indice et embaucher massivement dans les services publics, nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens.

La CGT défend un droit à une retraite pour tous les salarié-es, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et donc :

- Abandonner cette réforme ;
- Un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;

... / ...

- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Élever le minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Bien entendu et puisque depuis de nombreux mois nous vous réitérons cela, nous vous rappelons également que la fédération CGT des Services publics exige le même statut pour tous les personnels, les mêmes garanties et droits collectifs. Nous voulons le retour de nos CAP de plein exercice, le maintien de notre droit de faire carrière, avec une évolution significative entre son début et sa fin qui passe par l'accès à la catégorie supérieure, de meilleures rémunérations, le droit à la retraite à 60 ans.

Pour être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions avec la plus grande efficacité, le gouvernement doit faire le choix de dotations budgétaires supplémentaires de l'État pour mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures, pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics, c'est-à-dire des services rendus à la population, du berceau à la fin de vie, le choix de l'intérêt général.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral. Elle porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui est bien l'augmentation conséquente du point d'indice immédiate de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années, et revendique :

- 10 % de temps de travail en moins ;
- 10 % d'effectifs en plus ;
- 10 % d'augmentation indiciaire et salariale ;
- 10 % de temps de formation ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Par ailleurs, nous formulons de nouveau les trois demandes immédiates :

- Une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et la revalorisation des grilles.

C'est pour cela, que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les journées des 1er janvier 2023, 2 janvier 2023, 3 janvier 2023, 4 janvier 2023, 5 janvier 2023, 6 janvier 2023, 7 janvier 2023, 8 janvier 2023, 9 janvier 2023, 10 janvier 2023, 11 janvier 2023, 12 janvier 2023, 13 janvier 2023, 14 janvier 2023, 15 janvier 2023, 16 janvier 2023, 17 janvier 2023, 18 janvier 2023, 19 janvier 2023, 20 janvier 2023, 21 janvier 2023, 22 janvier 2023, 23 janvier 2023, 24 janvier 2023, 25 janvier 2023, 26 janvier 2023, 27 janvier 2023, 28 janvier 2023, 29 janvier 2023, 30 janvier 2023, 31 janvier 2023 de 0 h à 24 h, pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale